

# TEAMANIM – Pôle Emploi Scènes et Image

## LEGI PORTE N°1 Compte Rendu



## L'Agence :

L'Agence Pôle Emploi Scènes et Image regroupe les Arts visuels, le spectacle vivant, l'audiovisuel, les Jeux vidéos, le Cinéma.

- > Elle est unique à la Région ( Auvergne Rhône Alpes désormais )
- > Elle regroupe environ 13500 Intermittents et ceux ayant un diplôme correspondant donc 1400 professionnels n'ayant pas encore leurs diplômes mais étant en phase d'insertion dans ce domaine.
- > Elle compte 27600 établissements avec lesquels elle discute.



### **RAPPEL : ( si vous êtes intermittent )**

- vous avez un conseiller Pôle Emploi Service
- vous avez également un conseiller Pôle Emploi Scènes et Image

« Si vous n'avez pas de conseiller voici le mail de contact : [intermittent.ARA@pole-emploi.fr](mailto:intermittent.ARA@pole-emploi.fr), ou bien passer à l'agence dans rendez vous le Matin à LYON »

## **ARE ( indemnité de retour à l'Emploi ) :**

**Il existe deux annexes dédiées à l'intermittence :  
l'ANNEXE 8 ( ouvrier et technicien CDDU )  
l'ANNEXE 10 ( artiste sous CDD ).**

**Comment devenir intermittent :**

- a/ s'inscrire auprès de Pôle Emploi ( ne pas avoir de contrat en cours )**
- b/ être en recherche active**
- c/ on recherche ensuite sur 12mois 507Heures**



**/// WARNING :**

**Il ne faut pas avoir de démission /  
abandon de poste ni que votre dernier  
contrat avant demande d'ouverture de  
droit soit sous un autre régime que  
l'intermittence !**

**d/ on recherche sur 12 mois de date à date ( et non en année civile  
soit sur 365 jours peu importe la date de demande )**

## **- - - PARTICULARITES - - -**

**- si vous avez travaillé en Europe ou en Suisse on peut importer pour les ARTISTES uniquement 6h/jour ( en effet si vous travaillez en Suisse/Europe sans être sous le statut d'artiste vous serez de facto placé sous le régime général dans votre contrat ).**

**- Assimilation d'heure de formation : 338h MAX sur les 507 à rechercher MAIS vous ne toucherez pas votre ARE si vous décidez d'assimiler vos heures de formations ( tout dépend donc de votre situation ).**

**- congé paternité/maternité = 5h/jour pendant le congés pourrons être prises ( mais doit être sur un contrat de travail avant et pendant )**

**- Accident du travail = on peut récupérer 5h/jour d'arrêt ( mais doit être sur un contrat de travail avant et pendant )**

**- Arrêt maladie de longue durée ( ALD ) = on peut récupérer 5h/jour d'arrêt ( mais doit être sur un contrat de travail avant et pendant )**



## **/// CUMUL d'ACTIVITES – Comment ça marche ?**

La règle à savoir est que vous pouvez tout cumuler dans la limite qu'il faut impérativement prévenir pôle emploi et déclarer tout vos revenus / mois. Voici la démarche en fonction de vos activités :

### **# Régime Général :**

Envoyer son attestation employeur et/ou bulletin de paie à déclarer sur le site **CHAQUE MOIS**

### **# MICRO / AUTO ENTREPRISE :**

Chaque mois vous devez, après avoir déclaré vos revenus à l'URSSAF, envoyez votre justificatif d'activité et remplir vos heures/revenus brut sur pole emploi.

**> ATTENTION, pour déclarer vos heures, le calculs est disponible sur la plateforme mescachets.com**

*Si vous n'avez pas travaillé, il faut déclarer 1 euros de revenus pour 1heure de travail ( nous ne pouvons pas mettre 0 )*

### **# CACHET / AEM :**

L'employeur transmet pour vous les documents mais gardez les précieusement au cas ou PES vous redemande les justificatifs.

### **# GUSO :**

Cela permet à un employeur qui n'a pas la licence spectacle de pouvoir tout de même vous déclarer sous les annexes et donc pour vous de cumuler ces heures pour votre futur admission et/ou réadmission

### **# ARTISTE AUTEUR :**

Il faut envoyer votre fiche de l'URSSAF LIMOUSIN à PES, et les droits d'auteurs sont complètement cumulables avec vos ARE intermittent donc vous ne **DEVEZ PAS LES DECLARER**, seulement si vous faite par exemple un cours de dessin vous transmettez uniquement la facture à PES.

**/// CONTACT :**

**[Intermittent.ara@pole-emploi.fr](mailto:Intermittent.ara@pole-emploi.fr)**

**[Scenesetimages.ara@pole-emploi.fr](mailto:Scenesetimages.ara@pole-emploi.fr)**

**<https://www.pole-emploi.fr/accueil/>**

